

**FICHE
RESSOURCES
ENSEIGNANTS**



Repères pour comprendre la « cause arménienne »

1915 - 2020

Repères pour comprendre la « cause arménienne »

1915 - 2020

« Le génocide a formé le terreau où se cultive la mémoire. »

Yves Ternon, *La cause arménienne*

Dans son exposition permanente, Le Cpa réunit petite et grande histoire autour du génocide et de l'exil des Arméniens, de leur territoire historique à leur installation dans les pays d'accueil comme la France. En écho, ce dossier thématique a pour objectif d'aller plus loin dans la compréhension de ce que l'on appelle « la cause arménienne », et de fournir des repères pour mieux cerner les enjeux de cette question toujours prégnante aujourd'hui, et ravivée chaque année notamment à l'occasion des commémorations du 24 avril. Car commémorer, oui, mais pourquoi ?

Pour « qui » ?

Avant d'entrer dans le vif du sujet, rappelons le sens juridique du terme « cause », hérité de l'Antiquité : « intérêts d'une partie dans un procès, affaire juridique ». Le « motif » est un sens plus ancien encore de ce mot emprunté au latin. Se poser la question de la « cause arménienne » nous invite donc à nous interroger sur les combats que mène toujours aujourd'hui la communauté arménienne aux quatre coins du monde, combats qui, en effet, se situent dans la sphère du droit.

Est également associé à la « cause arménienne » cet élan militant qui a œuvré, et œuvre encore, sur les fronts politique, scientifique, sociétal, etc., pour faire entendre l'histoire, la mémoire et les revendications des Arméniens dans l'espace public.

Au cœur de ces revendications, se trouve bien entendu la reconnaissance du génocide de 1915 par la Turquie, qui depuis sa création en 1923 continue de nier que les Arméniens ottomans ont été victimes d'un « génocide », évoquant seulement des « massacres », malgré le travail remarquable accompli par les historiens, y compris turcs, pour faire ressurgir les traces et les preuves, et malgré l'engagement de la société civile et celui de très nombreux États dans le monde entier.

La question de la reconnaissance et de la commémoration du génocide de 1915 en suscite d'autres, qui résonnent avec la géopolitique et l'histoire du XX^e au cours duquel s'est construit le droit international tel que nous le connaissons aujourd'hui.

Pourquoi, par exemple, la France commémore-t-elle le génocide des Arméniens, qui a eu lieu en 1915 dans l'Empire ottoman il y a plus d'un siècle ?

Revenons donc sur les jalons de l'histoire de cette cause arménienne, et mettons en lumière ce qui se joue chaque année lors du 24 avril, devenue communément la journée de commémoration du génocide dans le monde entier.

Nota bene : L'histoire des Arméniens avant 1915, ainsi que le génocide en lui-même, ne seront pas évoqués dans cette fiche, faisant l'objet d'autres ressources à consulter sur notre site.

Du génocide à la « cause arménienne »

De 1915 au traité de Lausanne

Dès janvier 1915, les 250 000 soldats arméniens de l'armée ottomane sont désarmés pour être affectés dans des « bataillons de travail ». À l'aube du 24 avril, qui deviendra la date de commémoration du génocide dans le monde entier, le coup d'envoi du génocide est donné par l'arrestation à Constantinople des intellectuels et notables arméniens. Les jours suivants, ils seront en tout 2 000, dans la capitale, puis dans d'autres provinces, à être arrêtés, déportés et assassinés. Le peuple arménien est décapité de ses élites.

Pour le reste de la population arménienne, c'est la déportation vers les déserts de Syrie pour des « raisons de sécurité ». Escortés de gendarmes, les déportés suivent la longue marche de la mort, privés d'eau et de nourriture, rapidement déshumanisés par les sévices, les assassinats, les viols et les raptés de femmes et d'enfants perpétrés par les Kurdes et les Tcherkesses. Les survivants, arrivés à Deir-es-Zor, seront parqués dans des camps de concentration dans le désert et exterminés.

À la fin de l'année 1916, les deux tiers des Arméniens (environ 1 500 000 personnes) de l'Empire ottoman ont été exterminés. L'Arménie historique se retrouve ainsi vidée de sa population arménienne.

Sur le plan international, à l'issue de la Première Guerre mondiale, la géopolitique est complètement bouleversée avec la disparition de quatre empires historiques : les empires allemand, russe, austro-hongrois et ottoman. La carte de l'Europe se trouve redessinée par des traités de paix à partir de 1919, qui permettent aux États victorieux de se partager le territoire des vaincus.

Le traité de Sèvres, en 1920, promet ainsi une Arménie indépendante aux Arméniens et un Kurdistan autonome aux Kurdes. Cependant, en 1923, le traité de Lausanne enterre ces promesses. La France et l'Angleterre reconnaissent la légitimité de Mustapha Kémal, qui avait repris les armes pour s'élever contre le traité de Sèvres. La « question arménienne », le territoire promis, et par là même, la justice pour les massacres de 1915, ne se pose plus dès lors.

Les procès de 1919

À l'issue de la Première Guerre mondiale, plutôt que de laisser aux puissances victorieuses le soin de juger les responsables du génocide des Arméniens, les libéraux turcs décident de prendre les devants et d'entamer une procédure judiciaire. Ils créent des Commissions d'enquête pour instruire, rechercher et juger les responsables. Des documents sont rassemblés : télégrammes chiffrés, documents officiels ainsi que des témoignages oculaires. Les principaux organisateurs des massacres de 1915 sont condamnés à mort par contumace.



Une histoire de fou, un film de Robert Guédiguian, 2015

La cause arménienne : l'Opération Némésis

Entre 1920 et 1922, une traque des responsables du génocide par des rescapés arméniens se met en place sur trois continents. *L'Opération Némésis* est initiée en Arménie (alors brièvement indépendante) par le parti FRA *Dachnaksoutioun*, organisée à partir de Boston, Constantinople et Genève, et mise en œuvre à Berlin, Rome et Tiflis - actuelle Tbilissi en Géorgie.

Soghomon Tehlirian, ancien sujet arménien de l'Empire ottoman, a combattu dans les bataillons de volontaires arméniens du Caucase pendant la Grande Guerre. Au moment du génocide, une très grande partie de sa famille a été déportée et massacrée. Rescapé, il intègre l'Opération Némésis et est chargé d'assassiner Talaat Pacha, ancien ministre de l'Intérieur turc qui figure parmi les commanditaires du génocide. Tehlirian parvient à l'éliminer à Berlin le 15 mars 1921. Arrêté, il est contre toute attente acquitté, les juges prenant en considération l'immensité des crimes de Talaat, et par extension, des Jeunes Turcs, durant le procès.

En savoir plus : <https://lejournal.cnrs.fr/articles/tehlirian-le-proces-dun-genocide>

Le silence, jusqu'en 1965

Après la défaite de 1918, par des échanges de populations, l'Empire ottoman fait le choix de vider son territoire des populations non turques, mettant définitivement fin à l'empire « multiethnique » qu'il avait constitué pendant plusieurs siècles. En 1923, Mustapha Kemal, père de la Turquie qui vient tout juste de naître, prononce une amnistie générale pour tous les responsables des « massacres » perpétrés à l'encontre des Arméniens.

Depuis cette date, la Turquie est restée clairement sur une position négationniste, reconnaissant des massacres, mais niant le fait qu'ils aient été programmés dans le but de détruire les populations arméniennes, ce qui remet en cause la qualification même de « génocide » qui sera attribuée a posteriori à la « grande catastrophe ».

Cent ans après, l'article 301 du code pénal turc punit encore toute personne évoquant le « génocide de 1915 », ou tout autre sujet dénigrant la nation turque.

Sur le plan international, la Turquie devient après sa création une pièce maîtresse sur l'échiquier géopolitique. Elle va jouer un rôle stratégique pendant toute la durée de la Guerre froide, entre les puissances occidentales et l'URSS, et intègre l'OTAN dès 1952. Cela explique que pendant cette période, les revendications arméniennes aient eu peu de poids et soient demeurées sans suite, malgré les promesses de sortie de guerre.

C'est au lendemain de la Seconde Guerre, avec la découverte des camps nazis et le procès de Nuremberg, que la réflexion pénale internationale élabore de nouveaux concepts ; Raphaël Lemkin invente le terme juridique de génocide, et l'ONU adopte en 1948 la convention sur la prévention et la répression des génocides.

Les Arméniens reconsidèrent alors leur histoire à l'aune de ces évolutions juridiques et en concluent que les massacres de masse dont ils ont été victimes correspondent à la définition d'un génocide. À partir de là, sa reconnaissance devient la revendication essentielle de la diaspora arménienne. Elle souhaite ainsi faire sortir son histoire de l'oubli collectif, et obtenir une reconnaissance des faits de la Turquie, ainsi que des réparations pour ce qu'on vécu et perdu leurs familles.

Mémoire et commémoration en France

Commémoration : cérémonie officielle organisée pour rappeler le souvenir d'une personne, d'un évènement, conserver la conscience nationale d'un évènement de l'histoire collective et servir d'exemple et de modèle

De l'intime à la sphère publique

Aujourd'hui, près des deux tiers des 7 à 8 millions d'Arméniens vivent hors de la république d'Arménie. Une partie d'entre eux est directement issue du génocide de 1915, descendants des rescapés, et forme la diaspora arménienne. En France, 350 000 Français seraient aujourd'hui d'origine arménienne. Les Arméniens en diaspora sont nombreux à être restés soudés autour d'une vie associative, culturelle et politique très active.

À partir de 1965, le cinquantenaire du génocide donne l'occasion à la mémoire des Arméniens de France de quitter le domaine intime du deuil, du souvenir, pour s'exposer publiquement à travers la commémoration du 24 avril. L'un des premiers monuments commémoratifs est installé à Marseille en 1973, dans l'enceinte de la cathédrale arménienne. Il a été réalisé par Toros, sculpteur syrien d'origine arménienne. À partir de là, des monuments « à la mémoire des victimes du génocide de 1915 » sont installés partout en France. Ces monuments inscrivent l'histoire arménienne dans les rues de France, suscitant par là même de vives réactions turques, via les ambassades et les consulats.

L'histoire de la reconnaissance du génocide va se poursuivre au niveau national et international, et se graver peu à peu dans le marbre d'autres monuments commémoratifs, qui vont se répandre dans le monde entier.

Ces années 1960-70 voient également l'apparition de la troisième génération d'Arméniens en diaspora, celle dont les conditions matérielles, sociales et politiques, vont permettre de générer de nouvelles élites et de tisser des réseaux d'influence sur le plan international. Les partis politiques arméniens jouent également un rôle important dans la lutte pour faire avancer la cause arménienne, par des jeux d'alliances avec les partis politiques français.

L'Armée secrète arménienne de libération de l'Arménie

Entre 1975 et 1985, une douloureuse parenthèse s'ouvre et se referme dans l'histoire arménienne : la violence organisée du terrorisme arménien, impulsée à l'encontre des négationnistes turcs, héritiers des perpétrateurs du génocide. Des dizaines d'attentats voient le jour durant cette période, visant les diplomates turcs en Europe.

L'ASALA (Armée secrète arménienne de libération de l'Arménie) est le principal organisateur de ces attentats, avec une base à Beyrouth et des correspondants dans la diaspora.

Sur le sol français, l'attentat de l'ambassade de Turquie à Paris, et celui du stand de la Turkish Airlines à Orly, font de nombreuses victimes civiles et marquent l'opinion publique, qui va dénoncer cette violence.



Une du journal *Libération*
du 16 juillet 1983, n°670

Ces mouvements ont eu un double impact : bénéficiant d'une importante couverture médiatique, ils ont permis de redonner plus de place à l'histoire arménienne dans la sphère publique et de redonner la parole aux enfants des rescapés du génocide. Cependant, ils ont également discrédité la lutte pour la reconnaissance, par la violence dont ils ont fait preuve au sein de la société civile.

À partir des années 1980 : la reconnaissance par les instances nationales et internationales

En janvier 1984, François Mitterrand participe au Noël arménien organisé par les Arméniens de Vienne. Il déclare : « *Il n'est pas possible d'effacer la trace du génocide. Il doit s'inscrire dans la mémoire des hommes, servir d'enseignement aux jeunes.* »

En 1985, l'ONU reconnaît officiellement le génocide des Arméniens.

En 1987, c'est au tour du Parlement européen de reconnaître le génocide de 1915.

Le 29 janvier 2001, l'Assemblée nationale adopte la loi déclarative par laquelle « la France reconnaît publiquement le génocide des Arméniens de 1915 ».

En 2010, le génocide des Arméniens entre officiellement dans les programmes d'histoire de l'Éducation nationale.

2015, la commémoration du centenaire du génocide

Tout au long de l'année 2015, de nombreuses manifestations ont été organisées dans le monde entier pour célébrer le centenaire du génocide, notamment en France et en Arménie.

Discours officiels et solennels, dépôts de gerbe, minutes de silence, expositions, conférences, colloques, éditions de livres, concerts de musique, pièces de théâtre...ont marqué cette année si particulière pour l'Arménie et la diaspora.

Ces commémorations ont voulu sensibiliser le public à l'histoire arménienne, mais également l'inscrire dans les mémoires collectives. Les structures scolaires, notamment à travers l'éducation à la lutte contre les discriminations et contre le racisme, jouent également un rôle important dans cette sensibilisation.

La création d'une journée nationale de commémoration

C'était une promesse de campagne du candidat Emmanuel Macron, devenue un engagement présidentiel. À l'occasion d'un discours prononcé au dîner annuel du Conseil de coordination des organisations arméniennes de France, le président de la République a annoncé la décision d'instaurer en France **une journée nationale de commémoration du génocide arménien**.

Le décret du 10 avril 2019 officialise l'engagement du président, et la date du 24 avril n'est dès lors plus seulement la date de commémoration du génocide pour les associations arméniennes, mais également une journée de commémoration nationale.

« La France, c'est d'abord et avant tout ce pays qui sait regarder l'Histoire en face, qui dénonça parmi les premiers la traque assassine du peuple arménien, qui dès 1915 nomma le génocide pour ce qu'il était, qui en 2001, à l'issue d'un long combat, l'a reconnu dans la loi et qui fera dans les prochaines semaines du 24 avril une journée de commémoration du génocide arménien. » Emmanuel Macron, le 5 février 2019

2020...

En raison de l'épidémie de Coronavirus qui s'est propagée dans le monde entier, l'état d'urgence sanitaire a provoqué en France, comme dans de nombreux pays, l'interdiction de la grande majorité des déplacements et des rassemblements, mettant un terme aux préparations des commémorations du 24 avril 2020.

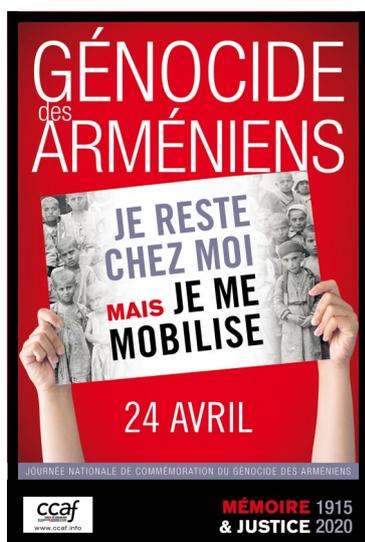
Les défilés et autres rassemblements dans l'espace public avaient jusque-là représenté pour la cause arménienne un moyen de lutte, lieu privilégié de l'expression des revendications des descendants du génocide.

Cette année, placée sous le signe du confinement, sera donc une année de réinvention des manières de commémorer, de partager ce moment suspendu où l'on se rassemble pour se remémorer, ensemble. Elle donnera de fait une place privilégiée aux médias, aux réseaux sociaux, et par voie de conséquence, se fera dans un espace familial plus restreint et intime.

La veillée commémorative organisée tous les ans par les associations de jeunesse arménienne, prendra cette année la forme d'une veillée numérique le 23 avril 2020 à 18h sur les réseaux sociaux, en présence de personnalités et d'artistes de la communauté arménienne. Le lendemain, jour du 24 avril, les cloches des églises arméniennes retentiront à midi dans le monde entier.

Pour en savoir plus :

http://www.armenews.com/spip.php?page=article&id_article=23885



Campagne d'information du CCAF (Coordination des organisations Arméniennes de France) à l'occasion du 24 avril 2020

Pour aller plus loin...

Sur la cause arménienne

- *La cause arménienne*, d'Yves Ternon, Seuil, 1983 (ouvrage en ligne) :
<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k4801153h/f11.item.texteImage.zoom>

Sur l'opération Némésis, Tehlirian et l'ASALA

- *Tehlirian, le procès d'un génocide* (article en ligne) :
<https://lejournel.cnrs.fr/articles/tehlirian-le-proces-dun-genocide>
- *Une histoire de fou*, film de Robert Guédiguian, 2015

Sur la mémoire du génocide

- *Du centenaire de 14-18 à celui de 1915. Quelle place pour la Grande Guerre dans la commémoration du génocide arménien ?* de Boris Adjemian et Mikaël Nichanian (article en ligne) :
<https://journals.openedition.org/eac/254>

Sur la commémoration du 24 avril

- <https://www.le-cpa.com/a-vos-cotes/24-avril-1915-2020>

Sur les commémorations en France

- *Repenser le 24 avril*, d'Ara Toranian, 28 mars 2020 (article en ligne) :
http://www.armenews.com/spip.php?page=article&id_article=23885

Sur le génocide des Arméniens

- Mallette pédagogique *Le génocide des Arméniens*, Service des Publics du Cpa, 2015 :
<https://www.le-cpa.com/visiter/avec-des-eleves/ressources-pedago/le-genocide-des-armeniens>





Le Cpa

14 rue Louis Gallet
26000 Valence

04 75 80 13 00
contact@le-cpa.com

www.le-cpa.com

Valence
Romans
AGGLO